

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les prestataires de santé à domicile (PSAD) appellent le nouveau gouvernement à soutenir la santé de proximité et à suspendre la dissociation tarifaire

Alors que la construction du budget de la Sécurité sociale pour 2026 constitue l'une des tâches urgentes du nouveau gouvernement, la Fédération des PSAD (FEDEPSAD) et le syndicat national autonome des prestataires de santé à domicile (SYNAPSAD) mettent en garde face à la tentation d'un désinvestissement sur la santé de proximité et réclament le gel immédiat de la réforme impréparée de la dissociation tarifaire.

Paris, le 20 octobre 2025. La FEDEPSAD et le SYNAPSAD saluent la nomination du Premier ministre Sébastien Lecornu et de Stéphanie Rist au ministère de la Santé. Après une période d'instabilité, la FEDEPSAD et le SYNAPSAD appellent le gouvernement et les parlementaires à faire preuve de **responsabilité et de réalisme** dans l'élaboration du budget de la Sécurité sociale (PLFSS) 2026.

À l'heure des arbitrages budgétaires, ce PLFSS suscite de vives inquiétudes. La dégradation des comptes publics fait craindre des mesures d'économies qui, loin d'être efficaces, **mettraient en péril** un secteur essentiel à l'accès aux soins de proximité.

Les PSAD, une solution concrète

Face aux défis majeurs – vieillissement démographique, explosion des maladies chroniques et engorgement hospitalier – la santé de proximité est la **réponse concrète et indispensable**. Avec un maillage sur l'ensemble du territoire, les PSAD assurent la prise en charge de **plus de 4 millions de patients à domicile**. Ils garantissent la continuité des soins hôpital-ville, participent à la coordination, évitent des hospitalisations coûteuses et améliorent la qualité de vie des patients à la maison.

Cette offre de santé de proximité **doit être soutenue et pérennisée**. Sans cet engagement, les innovations essentielles au développement de parcours efficaces, de qualité et sécurisés à domicile ne pourront être déployées.

Conscients des contraintes budgétaires, la FEDEPSAD et le SYNAPSAD refusent que le secteur soit envisagé à travers le seul prisme d'une dépense à contenir. **Les PSAD sont, au contraire, une solution structurante dont l'Exécutif doit se saisir pour améliorer l'accès aux soins, désengorger durablement les cabinets libéraux et les services hospitaliers, et libérer du temps médical.**

Un secteur qui prouve son efficacité

Chiffres à l'appui, de récentes études médico-économiques ([étude PPC](#) et [étude perfusion](#)) le confirment : les PSAD sont un **levier d'efficacité majeur**. Leur mobilisation permet de raccourcir

les durées d'hospitalisation, d'externaliser les soins complexes ou encore de maintenir les patients âgés et fragiles à domicile.

Leur maillage territorial et le déploiement de solutions de **télésuivi** garantissent l'observance et le bon usage des dispositifs médicaux, contribuant ainsi à la lutte contre le gaspillage.

Faire de nouvelles coupes budgétaires dans ce secteur serait un **désinvestissement incompréhensible** qui menacerait directement la qualité des soins à domicile et **priverait le système de santé d'un allié essentiel pour assurer sa soutenabilité**.

Un moratoire sur la dissociation tarifaire

La FEDEPSAD et le SYNAPSAD invitent le gouvernement à **suspendre la dissociation tarifaire**. Ce serait un geste inaugural fort et positif en direction du secteur. Les travaux d'évaluation des impacts économiques et de définition de modalités d'application soutenables n'ont pu être menés à terme, notamment en raison de l'instabilité politique. **Une application précipitée et non concertée mettrait en danger l'équilibre de la prise en charge**.

Les syndicats réclament du nouveau gouvernement **une prise de conscience pleine et entière du rôle des PSAD** dans l'organisation de la santé de proximité. Au-delà des enjeux immédiats de 2026, les PSAD proposent de préparer l'avenir en travaillant sur la mise en place de **nouvelles modalités de régulation, fondées sur l'efficience et la qualité des soins**, inscrites dans un **cadre pluriannuel** assurant la prévisibilité et l'investissement pour les entreprises et les associations.

Contacts Presse :

Fédération des PSAD : Alexandra DUVAUCHELLE – 06 30 29 93 72

SYNAPSAD : Nathalie THIBAUT - 06 09 02 75 95

A propos des prestataires de santé à domicile : Acteurs clés de la santé de proximité, les Prestataires de santé à domicile (PSAD) participent activement à la transformation du système de soins vers des prises en charge plus humaines, accessibles et efficaces. Chaque année, ils accompagnent près de 4 millions de patients dans les domaines de l'assistance respiratoire, de la perfusion, de la nutrition, de l'insulinothérapie et du maintien de l'autonomie à domicile de malades chroniques, de personnes âgées et de personnes en situation de handicap. Présents sur l'ensemble du territoire, les PSAD contribuent à éviter des hospitalisations coûteuses, libérer du temps médical et renforcer la prévention, tout en répondant à la volonté des personnes de vivre et de se soigner à domicile. Leur action s'appuie sur l'expertise de leurs équipes pluridisciplinaires - infirmiers, autres professionnels de santé et intervenants qualifiés - garantes de la qualité, de la sécurité et de la continuité des soins à domicile. Le secteur regroupe plus de 3 000 structures, emploie 33 000 collaborateurs, dont 6 500 professionnels de santé, et crée chaque année près de 1 000 emplois non délocalisables. Les PSAD constituent ainsi un levier majeur d'efficience et de soutenabilité, apportant des solutions durables et novatrices aux défis économiques, démographiques et organisationnels du système de santé.

A propos de la FEDEPSAD : La Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD) est l'organisation professionnelle de référence du secteur, représentant la diversité et le dynamisme des acteurs de la prestation de santé à domicile. Elle œuvre pour une reconnaissance du rôle des PSAD comme acteurs de santé de proximité à part entière, au sein de parcours coordonnés et pertinents, contribuant à la transformation du système de soins par des solutions concrètes et durables en matière d'efficience, d'innovation et de prévention.

A propos du SYNAPSAD : Le Syndicat national autonome de prestataires de santé à domicile regroupe 12 prestataires associatifs fondés pour la plupart dans les années 1970 - 1980 par des médecins pour permettre le retour à domicile des insuffisants respiratoires en leur faisant bénéficier de diverses techniques d'assistance respiratoire, notamment l'oxygénothérapie et la ventilation assistée. Depuis le début des années 2000, la plupart de ces structures associatives ont également déployé d'autres prestations de santé à domicile telles que les perfusions aiguës et chroniques, la nutrition artificielle, l'insulinothérapie, le handicap et le maintien à domicile.